

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 Janvier à 18h20, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau, Fabrice Redoules, Dominique Colombo, Roger Bourhoven et Sylvia Goulding

Absents excusés : Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi qui donne pouvoir à Elisabeth Bousquet

Convocation du 21/01/2019

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 Novembre 2018 Vote à l'unanimité par 10 voix, et validation.

Afin de ne pas retenir inutilement l'officier ministériel présent en la personne de Maître Montaubric, huissier, venu consigner les échanges sur un point appartenant aux **Questions Diverses**, Monsieur le Maire et les conseillers se sont accordés sur l'intérêt de poursuivre par cette question.

Jérôme Bonafous expose à l'assemblée qu'il a proposé à Monsieur Christopher Ross de venir s'expliquer sur ses écrits, considérés comme diffamatoires à l'encontre de l'ensemble du Conseil, écrits publiés d'une part sur le site de l'association contre le déploiement des compteurs Linky et d'autre part dans un courriel adressé, à tout le moins, aux membres du Conseil.

Ceci afin d'éviter des poursuites judiciaires.

Au terme de nombreux détours visant à exprimer son jugement sur l'action de la mairie concernant lesdits compteurs, plus spécialement sur l'enquête faite auprès de la population dont il prétend attaquer le caractère informel, Monsieur Ross répond en dénonçant un huit-clos lors de la réunion du Conseil du **5 Décembre 2016**, suivi d'un compte-rendu faux. Jérôme Bonafous rappelle les conditions dans lesquelles le conseil s'est tenu avec retard : Enedis souhaitait rencontrer les conseillers, l'arrivée très retardée des membres d'Enedis ainsi que les nombreuses questions posées, ont décalé l'ouverture de la séance (**cf. le courrier du 7 mai 2018, adressée par la Mairie des Arques au Sous-Préfet**). Pour sa part, la secrétaire de séance, Frédérique Boret, reconnaît l'erreur d'un copier/coller qui a maintenu l'heure à laquelle le conseil était convoqué, et qui n'a pas été relevé lors de l'approbation du compte-rendu.

Il veut également dénoncer le non retrait des personnes investies dans les associations lors de l'attribution des subventions du 26 Mars 2018, alors même qu'il connaît la rectification et sait que les personnes concernées n'ont pas pris part au vote. On attire tout de même son attention sur la taille de la commune, d'où la fréquence des liens entre bénévoles et votants.

Sur les allégations graves de son courriel du **25 décembre 2018 à 21h41**, selon lesquelles « D'autres aspects de sa [le Conseil Municipal] gestion de la commune sont aussi suspects et sujets à des enquêtes en cours auprès du Tribunal Administratif » Monsieur Ross n'est pas en mesure d'en donner plus de contenu.

En conclusion, Jérôme Bonafous réitère à Monsieur Ross, la nécessité de procéder à des rectifications.

Après avoir salué Maître Montaubric et les personnes de l'assemblée qui quittent la salle, Monsieur le Maire reprend la séance.

II – Questions diverses

La délibération afin d'attribuer une subvention destinée à une aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune des Arques rejoint les question diverses, le vote étant reporté.

Jérôme Bonafous informe l'assemblée de ses échanges avec les apiculteurs, Michel Bétaille et Michel Magne, et de l'action à mener contre le frelon asiatique. Plusieurs demandes de devis ayant été lancées et une seule réponse n'étant parvenue, le vote est reporté. Les échanges concernent les modalités d'inscription au budget, la nécessité d'informer sur la façon dont les demandes seront satisfaites : par ordre d'arrivée. On décide de s'en tenir à la destruction du frelon asiatique, après mise en commun des connaissances sur le sujet.

Montant annuel versé au SDIS en légère baisse

Rénovation du four à pain du Truc : subvention accordée par le département, en attente de réponses aux autres demandes

Broyage des branches entreposées sur le terrain communal : possibilité de prêt d'une broyeuse, convention à établir le cas échéant

Point sur la réfection du caillebotis ENS

Relation par Jérôme Bonafous du rendez-vous de Souillac des élus avec le Président de la République

Grand débat : Frédérique Boret propose d'être un simple relais en faisant parvenir à chaque concitoyenne ou concitoyen, un récapitulatif des questions posées, la lettre dans son intégralité étant consultable à la mairie aux heures ouvrables

Concernant la télé-assistance, Sylvia Goulding informe les conseillers que le Département en a confié la gestion pour cinq ans à l'Association Présente Verte, l'ensemble des appareils ont été changés et fonctionnent bien, pas de changement dans la manipulation, ni dans le protocole, une baisse de l'abonnement

La borne donnant un accès Wifi gratuit, installée par Lot Numérique, est opérationnelle place de l'Olme